

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 3 février 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Michel Morin
M. Luc Papillon, directeur général

CE-2016-121-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2016-122-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2016-123-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 FÉVRIER 2016

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 février 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2016-124-DEC APPUI / SINFONIA DE LANAUDIÈRE / SUBVENTION / CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU la lettre du 29 janvier 2016 du maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille, adressée au conseil des arts et des lettres du gouvernement du Québec appuyant la Sinfonia de Lanaudière pour sa demande de financement provincial ;

ATTENDU QUE la lettre indique aussi que la Ville reconnaît la Sinfonia de Lanaudière comme un orchestre régional lanauchois et le soutient depuis plusieurs années ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du maire de la Ville de Terrebonne adressée au conseil des arts et des lettres du gouvernement du Québec concernant l'appui de la Ville à la Sinfonia de Lanaudière dans le cadre de sa demande de financement provincial.

**CE-2016-125-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

9.1

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 99 182,94\$ préparée le 28 janvier 2016.

**CE-2016-126-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / LOCATION D'ÉQUIPEMENT
POSTAL**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-71-DEC, adoptée le 26 janvier 2011, acceptant la soumission de la société Pitney Bowes du Canada Ltée pour la location d'équipement postal pour un contrat de cinq (5) ans se terminant le 31 janvier 2016 (SOU-2010-135) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de location avec le fournisseur actuel pour une durée d'un (1) mois ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif autorise la prolongation du contrat intervenu avec la société Pitney Bowes du Canada Ltée concernant la location d'équipement postal, et ce, pour une période d'un (1) mois.

Que le comité exécutif autorise la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres sur invitation, auprès de deux (2) firmes (Neopost Canada Ltée et Pitney Bowes du Canada Ltée), pour « **la location de deux (2) timbreuses au bénéfice des Directions des communications et de l'administration et finances pour une période de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} mars 2016 et se terminant le 28 février 2021** ».

**CE-2016-127-REC PROJET DE RÈGLEMENT 653 / PROGRAMME DE
RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR
LA CANALISATION DES FOSSÉS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire mettre de l'avant un programme de réhabilitation de l'environnement par la canalisation des fossés en bordure des voies publiques;

ATTENDU QUE la Ville, à cette fin, prévoit accorder une aide financière aux citoyens dont l'immeuble est conforme à ce programme;

ATTENDU QU'il est requis, pour réaliser ce programme, de procéder à l'embauche de personnel supplémentaire pour le suivi et la gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour le financement du programme et d'en répartir la charge;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (653) décrétant un emprunt au montant de 4 820 400\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour la mise en place d'un programme de réhabilitation de l'environnement par la canalisation des fossés en bordure des voies publiques.

CE-2016-128-REC PROJET DE RÈGLEMENT 655 / ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE, D'UN CAMION AVEC BENNE POUR SIGNALISATION, D'UN CAMION AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT, D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET D'UNE BENNE À COPEAUX

ATTENDU QUE le plan de la Ville de Terrebonne pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements est réparti sur plusieurs années;

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisation prévoit, pour l'année 2016, l'acquisition de véhicules lourds et d'équipements;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de procéder à l'acquisition de ces immobilisations ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (655) décrétant un emprunt au montant de 1 218 750\$, dont le terme de remboursement est fixé à dix (10) ans, pour l'acquisition d'un camion-citerne, d'un camion avec benne pour signalisation, d'un camion avec équipements de déneigement, d'un chargeur sur roues et d'une benne à copeaux, et ce, pour la Direction de l'entretien du territoire.

CE-2016-129-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / FOURNITURE ET PLANTATION DE 504 ARBRES

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture d'arbres afin de remplacer les arbres abattus ou morts au cours des dernières années et de planifier une plantation de transition pour les frênes à abattre en 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **la fourniture et la plantation de 504 arbres** ».

CE-2016-130-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SCHELLEMENT DE FISSURES DES REVÊTEMENTS DE CHAUSSÉE EN ENROBÉ BITUMINEUX / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le scellement de fissures des revêtements de chaussée en enrobé bitumineux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **le scellement de fissures, des revêtements de chaussée en enrobé bitumineux pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

CE-2016-131-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / NETTOYAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES, PLUVIAUX ET COMBINÉS AVEC CAMION RÉCUREUR / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC TROIS (3) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion récurer ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion récurer pour un contrat d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement** ».

CE-2016-132-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / FOURNITURE D'ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION ET DE PRODUITS CONNEXES / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture d'éléments de signalisation et de produits connexes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **la fourniture d'éléments de signalisation et de produits connexes pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

CE-2016-133-REC SOUMISSION / ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN DE PARC / NOUVEAU QUARTIER ÉCORESPONSABLE URBANOVA

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de mobilier urbain de parc dans le cadre du nouveau quartier écoresponsable Urbanova (SA15-6014) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 octobre 2015 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 novembre 2015 à 11 h 01, à savoir :

Techno aires de jeux – Unova	210 136,36\$ t.t.c.
Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc.	212 969,34\$ t.t.c.
Manufacturier Sheltec inc.	293 044,83\$ t.t.c.
Artotech Intégration inc.	360 521,15\$ t.t.c. corrigé
Groupe BLH inc.	419 750,73\$ t.t.c.
Les Agences de l'Est P.J. inc.	433 928,29\$ t.t.c.
Tessier Récréo-Parc inc.	515 158,13\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Techno aires de jeux - Unova s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 décembre 2015 par MM. Marc-Olivier Gallant, ing. Jr, et Stéphane Martel, ing. PMP, PA LEED BD+C, de la firme Cohésion Totale ;

ATTENDU également le rapport daté du 22 décembre 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 248 620,79\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1^{er} février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **TECHNO AIRES DE JEUX - UNOVA**, datée du 26 novembre 2015, pour l'acquisition de mobilier urbain de parc dans le cadre du nouveau quartier écoresponsable Urbanova, le tout pour un montant de 182 767\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 530 et 538. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0021 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-134-REC COMPLÉMENT À UNE RECOMMANDATION
D'APPUI ADRESSÉE À LA CPTAQ / CHEMIN
D'ACCÈS À UN DÉPÔT À NEIGE / 3093-4459
QUÉBEC INC. (JEAN VILLENEUVE SABLIERE) /
RÉSOLUTION DU CONSEIL 492-09-2015**

ATTENDU la demande de la firme Deveau avocat, pour la société 3093-4459 Québec inc. (Jean Villeneuve), le 4 mai 2015, visant l'obtention des attestations municipales et d'une résolution d'appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) ;

ATTENDU QUE cette demande vise l'utilisation d'un chemin privé existant et reconnu par la CPTAQ pour le passage de camions vers le lot numéro 1 890 266 du cadastre du Québec situé en zone blanche ;

ATTENDU la résolution du conseil numéro 462-09-2015, adoptée le 14 septembre 2015, appuyant favorablement la demande de la société 3093-4459 Québec inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à l'effet que soit utilisé par des camions de transport de neige, le chemin existant et reconnu par la CPTAQ sous les lots numéros 1 890 230, 1 890 237, 1 890 267 et 1 890 268 du cadastre du Québec en vue de l'opération d'un dépôt à neiges usées sur le lot numéro 1 890 266 du cadastre du Québec, lequel est situé en zone blanche;

ATTENDU la requête de la CPTAQ à l'effet d'obtenir un complément d'information municipale devant indiquer, pour toute nouvelle demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, les espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil de réitérer l'appui favorable à la demande datée du 4 mai 2015 formulée par la société 3093-4459 Québec inc. (Jean Villeneuve) auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à l'effet que soit utilisées par des camions de transport de neige, le chemin existant et reconnu par la CPTAQ sur les parties de lots numéros 1 890 230, 1 890 237, 1 890 267 et 1 890 268 du cadastre du Québec en vue de l'opération d'un dépôt à neiges usées sur le lot 1 890 266 du cadastre du Québec, lequel est situé en zone blanche, et ce :

- considérant qu'il n'existe aucun autre espace approprié disponible ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la demande;
- considérant que la Ville favorise l'accès camion au dépôt à neige via un chemin privé préexistant en zone agricole afin de minimiser les impacts sur le quartier résidentiel voisin.

CE-2016-135-DEC CESSION AUX FINS DE RUE / 9222-9863 QUÉBEC INC. / CONTRIBUTION AUX FINS DE PARC EN ARGENT / 3652718 CANADA INC. / PROLONGEMENT DE LA RUE DES ESCOUMINS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accepter la cession du lot numéro 5 750 309 du cadastre du Québec, aux fins de rue et situé dans le secteur de la rue des Escoumins (prolongement), par la société 9222-9863 Québec inc. (Groupe Bourgouin), et ce, conformément à la promesse de cession signée le 11 août 2015 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 23993 de ses minutes.

Que le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession dudit lot ou qu'un avis soit publié conformément à la procédure prévue à la *Loi concernant la Ville de Terrebonne* (Loi 202) et que Me Pierre Dagenais, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis.

Il est également unanimement résolu d'accepter une contribution en argent, aux fins de parc, au montant de 268,77\$ dans le cadre de la subdivision de six (6) lots en bordure de la rue des Escoumins (prolongement) comme indiqué à la compilation du dossier D15-1400. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 23993 de ses minutes.

CE-2016-136-REC MODIFICATION À LA RÉOLUTION CE-2015-1350-REC / ACQUISITION / LOT 2 440 075 / BÂTISSEUR FORTIER INC.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire acquérir le lot numéro 2 440 075 du cadastre du Québec pour des fins municipales ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1350-REC, adoptée le 4 novembre 2015, recommandant au conseil d'accepter la promesse de vente datée du 28 septembre 2015 pour l'acquisition du lot numéro 2 440 075 du cadastre du Québec, d'une superficie de 695,5 m², propriété de la société Bâisseurs Fortier inc., pour une somme de 190 000\$ plus un montant de 1 600\$ et de 2 495\$ (taxes en sus) pour les études de caractérisation environnementales phases 1 et 2;

ATTENDU QUE l'acquisition était conditionnelle au rapport de l'étude de caractérisation des sols phases 1 et 2 aux frais de l'acheteur ;

ATTENDU QUE le rapport d'évaluation environnementale et caractérisation des sols démontre une contamination ;

ATTENDU QUE les coûts évalués pour la réhabilitation environnementale du terrain sont évalués à 43 810\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que soit modifiée la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1350-REC afin de retirer la condition de l'obtention d'un rapport de caractérisation des sols phases 1 et 2 et de recommander au conseil d'accepter la promesse de vente datée du 28 septembre 2015 pour l'acquisition du lot numéro 2 440 075 du cadastre du Québec, d'une superficie de 695,5 m², propriété de la société Bâisseurs Fortier inc., sauf en ce qui concerne le prix de vente qui sera de 146 190\$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0497 révisé et émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le rapport d'évaluation environnementale produit par la firme EnviroServices soit remis au vendeur.

Que le comité exécutif recommande également au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'acquisition et tous documents afférents.

**CE-2016-137-REC PROJET DE RÈGLEMENT 652 / COMITÉ DE SUIVI
DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS / PLAN DE
MISE EN ŒUVRE 2016**

16.1

ATTENDU QUE le comité de suivi du plan directeur des parcs a tenu une réunion le 21 octobre dernier pour étudier la proposition des travaux à réaliser en 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif accepte la proposition du comité de suivi du plan directeur des parcs concernant le programme à réaliser en 2016.

Il est également unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (652) décrétant un emprunt au montant de 6 005 800\$, dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans, pour les aménagements prévus au programme 2016 du plan directeur des parcs et espaces verts, plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2016-138-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / PROTOCOLE / LA
CARAVANE 2016 / THÉÂTRE DES VENTREBLEUS**

ATTENDU QUE le projet pilote de théâtre ambulant présenté dans les parcs de même qu'à la clientèle des camps de jour depuis l'été 2012 fut un franc succès ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Le Théâtre des Ventrebleus concernant la présentation d'un spectacle familial itinérant « La Caravane » dans différents parcs de la Ville de Terrebonne au cours de l'été 2016. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0009 et émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2016-139-DEC PROGRAMMATION CULTURELLE ESTIVALE 2016

ATTENDU QUE, dans le cadre de la programmation culturelle estivale de la Ville de Terrebonne, cinq (5) spectacles musicaux seront présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de cinq (5) spectacles musicaux présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville selon l'horaire suivant :

Les Resepectables	Mardi 28 juin De 19h à 20h30	Parc Louis-Gilles-Ouimet	295, rue Normand
Marjo	Mardi 5 juillet De 19h à 20h30	Parc côte Boisée	1154, côte Boisée
Patrick Normand	Mardi 19 juillet De 19h à 20h30	Parc Philippe-Villeneuve	6801, rue Laurier
Laurence Jalbert	Mardi 26 juillet De 19h à 20h30	Parc André-Guérard	3425, rue Camus
Lendemain de veille	Mardi 2 août De 19h à 20h30	Parc Pierre-Laporte	270, rue Pierre-Laporte

Que soit autorisé également la tenue de six (6) spectacles musicaux présentés gratuitement au parc Saint-Sacrement selon l'horaire suivant :

Marco Calliari	Jeudi 7 juillet De 19h à 20h30
Gaya	Jeudi 14 juillet De 19h à 20h30
Jonathan Painchaud	Jeudi 21 juillet De 19h à 20h30
Fanny Bloom	Jeudi 28 juillet De 19h à 20h30
Bluebell Sisters	Jeudi 4 août De 19h à 20h30
Lazy Lee	Jeudi 11 août De 19h à 20h30

Que soit autorisée également la tenue de cinq (5) projections de cinéma présentées gratuitement dans différents parcs de la Ville de Terrebonne selon l'horaire suivant :

Pan	Mardi 9 août	Parc Saint-Sacrement	1126, rue Gédéon-M.-Prévost
Snoopy	Mardi 16 août	Parc Louis-Gilles-Ouimet	295, rue Normand
La guerre des tuques	Jeudi 18 août	Parc André-Guérard	3425, rue Camus
Kung Fu Panda 3	Mardi 23 août	Parc Pierre-Laporte	270, rue Pierre-Laporte
Le petit prince	Mardi 25 août	Parc Laurier	2850, rue Sébastien

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette programmation aux dates mentionnées.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites identifiés ci-dessus.

3) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur les sites identifiés ci-dessus.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-140-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h15.

Président

Secrétaire